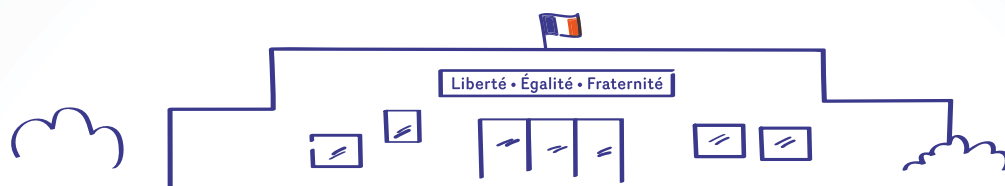




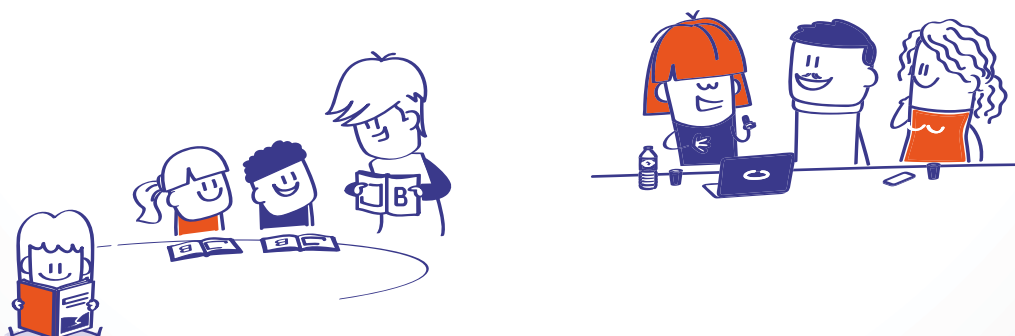
MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Charte Parents-École

Guide d'accompagnement des directeurs d'école
et des chefs d'établissement



Pourquoi une charte parents-École ?



Les parents sont les premiers éducateurs de leur enfant. L'École partage avec eux une responsabilité commune : permettre à chaque élève d'apprendre, de s'épanouir et de construire progressivement son parcours dans un climat serein et bienveillant.

La qualité des relations entre les familles et les équipes éducatives est un facteur reconnu de réussite scolaire. Lorsqu'un dialogue régulier s'installe, les élèves bénéficient d'un accompagnement

plus cohérent, les difficultés sont mieux anticipées et peuvent être traitées plus rapidement.

L'objectif de cette charte est de réaffirmer les principes communs qui unissent l'ensemble des membres de la communauté éducative. La charte ne fixe pas de nouvelles règles, elle rassemble dans un document simple les droits et responsabilités de chacun pour une compréhension partagée.

Modalités de présentation de la charte

Plus qu'un document remis en début d'année, la charte constitue une référence commune qui accompagne les relations entre l'École et les familles tout au long de la scolarité de l'élève.

La charte peut être un support utile au dialogue entre les personnels et les parents d'élèves. Les modalités de présentation sont à l'initiative de chaque école, collège et lycée. Toutefois, les réunions de rentrée organisées à l'attention des parents d'élèves constituent des moments privilégiés pour présenter la charte en donnant du sens et de la cohérence à l'ensemble des informations transmises habituellement lors de ces réunions.

La présentation de la charte ne se limite pas à une simple lecture de ses dispositions, mais doit permettre d'en

explicitier le sens et de l'inscrire dans l'ensemble des actions et dispositions mises en œuvre à l'attention des parents d'élèves dans l'école, le collège et le lycée, dont la synthèse peut être annexée à la charte : modalités de communication avec les familles, calendrier de l'année (période des conseils de classe, rencontres avec les parents d'élèves, dates clés relatives à l'orientation, etc.), événements, café des parents, etc.

Tous les personnels mettent en œuvre les principes rappelés dans la charte. Un temps d'échange est donc recommandé avec l'ensemble des équipes en début d'année scolaire, par exemple lors de la réunion de prérentrée des personnels, pour rappeler ses objectifs, les modalités de sa présentation, et la façon dont elle s'inscrit dans le projet d'école ou d'établissement.

Ce qui est abordé dans la charte

La relation de confiance entre les parents et l'École repose sur des responsabilités réciproques. C'est la raison pour laquelle la charte n'énonce pas uniquement les obligations des familles. Elle rappelle également les engagements de l'École : favoriser le dialogue, respecter la confidentialité des échanges, permettre aux parents de trouver leur place au sein de la communauté éducative.

La laïcité à l'École

La laïcité est le principe qui garantit la liberté de croire ou de ne pas croire et l'égalité de tous les citoyens. La laïcité garantit :

- la liberté de conscience : elle permet l'expression de ses convictions dans le respect de celles des autres et du bon fonctionnement de l'École. L'École laïque permet aux élèves de s'émanciper par le savoir et la culture ;
- l'égalité des élèves. Tous les élèves sont considérés de la même façon et ont le droit aux mêmes enseignements. Ils suivent les mêmes programmes nationaux obligatoires, adaptés à leur âge et à leur développement afin de garantir l'égalité des chances ;
- La fraternité et le vivre-ensemble. Le climat scolaire est fondé sur le respect, la tolérance, la solidarité, l'entraide et la non-violence. L'École est un lieu où aucune pression idéologique ou religieuse ne doit s'exercer.

Une relation fondée sur le respect mutuel

La charte rappelle un principe fondateur inscrit à l'article L. 111-3-1 du code de l'éducation, à savoir « le respect des élèves et de leur famille à l'égard des professeurs, de l'ensemble des personnels et de l'institution scolaire. » Ce respect mutuel est garanti par l'existence d'un lien de confiance qui unit l'ensemble de la communauté éducative.

Il s'applique aux relations entre les parents, les élèves et l'ensemble des personnels de l'établissement. L'objectif est de disposer d'un cadre permettant de s'exprimer sans que les relations deviennent conflictuelles, même si des désaccords peuvent exister.

Ce respect implique en premier lieu celui des principes et valeurs de la République à chaque instant de la vie de l'élève.

La charte sera l'occasion de présenter le règlement intérieur de l'établissement, qui doit être signé par les parents. Il pourra ainsi être rappelé aux parents l'importance de prendre connaissance précisément des règles essentielles au bon fonctionnement de l'établissement et de discuter avec leur enfant de ses droits et de ses obligations.

En complément, la question du respect des enseignements, des pratiques pédagogiques et des modalités d'évaluation doit aussi être explicitée. Les parents d'élèves sont encouragés à s'informer sur la scolarité de leur enfant (ses progrès, ses difficultés éventuelles). La charte rappelle également que les choix pédagogiques et l'évaluation relèvent de la responsabilité des enseignants, dans le cadre de programmes d'enseignement nationaux et de textes officiels qui s'imposent à eux.

Une coéducation pour le bien-être et la réussite des élèves

La qualité de la relation entre l'École et les familles constitue l'un des leviers essentiels du climat scolaire. Lorsqu'un dialogue de confiance s'installe, les élèves évoluent dans un environnement plus serein, les équipes éducatives exercent leurs missions dans de meilleures conditions et les familles trouvent plus facilement leur place au sein de la communauté éducative.

La coéducation est ainsi un facteur important de réussite, d'égalité des chances et de bien-être des élèves. En développant la coéducation, l'information des parents et l'accompagnement à la parentalité, l'École consolide l'alliance éducative indispensable à la réussite de chaque enfant.

La coéducation repose en premier lieu sur la complémentarité des rôles joués par les parents et l'École.

La charte identifie trois domaines dans lesquels cette complémentarité est particulièrement importante, pour délivrer des messages cohérents et clairs pour les élèves :

- la transmission de valeurs communes : dans le cadre de la coéducation, l'École et les familles dialoguent autour d'un socle de valeurs et de repères communs permettant la vie en société. En complément du rôle éducatif des parents et des familles des élèves, l'École transmet des savoirs et les principes et valeurs de la République, notamment la liberté, l'égalité, la fraternité, la laïcité et le respect de chacun. Ces apports complémentaires entre les parents et l'École contribuent à la construction personnelle de l'enfant et à son ouverture aux autres ;

- la protection des enfants contre toutes les formes de violences : les parents et l'École partagent la responsabilité de protéger les enfants contre les violences, qu'elles soient physiques, verbales ou psychologiques, dans tous les espaces de vie de l'enfant, y compris dans sa vie numérique. L'École offre un cadre sûr, propice aux apprentissages. Elle prévient, repère et traite toute violence qui surviendrait en milieu scolaire. Les parents sont attentifs au bien-être de leur enfant et communiquent à l'École toute situation qui les préoccupe pouvant avoir une incidence sur la scolarité ;

- l'accompagnement pour un usage raisonnable et raisonné des écrans et des réseaux sociaux : les écrans font partie du quotidien, mais leur usage doit être progressif et accompagné. Un usage inapproprié ou excessif peut avoir des effets négatifs sur la santé physique (sédentarité, troubles de la vue, manque de sommeil) et mentale (dépendance, mal-être, solitude, conduites à risque) mais aussi sur la qualité des relations, la concentration, la motivation. Le ministère promeut [des repères par âge consultables en ligne](#). Les parents jouent un rôle primordial dans l'accompagnement quotidien, en fixant des règles adaptées à l'âge de leur enfant et en dialoguant avec lui sur ses pratiques numériques. L'École développe les compétences numériques, permet le développement de l'esprit critique des élèves et l'adoption de réflexes nécessaires à un comportement responsable en ligne.

La présentation de la charte est aussi l'occasion de rappeler le sens de l'interdiction du téléphone portable et des autres objets connectés à l'école et dans les établissements. Il s'agit de préserver les conditions favorables aux apprentissages, à la qualité des relations entre les élèves, et entre les élèves et les personnels.

Un dialogue régulier, constructif et apaisé

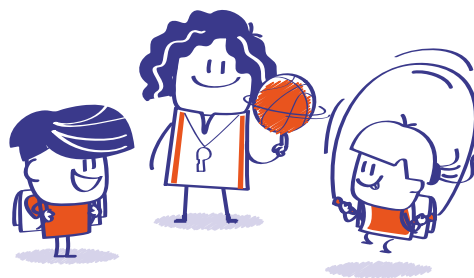
Les travaux de recherche montrent que les établissements qui entretiennent une relation régulière et constructive avec les familles connaissent généralement moins de situations conflictuelles. Les échanges sont plus apaisés, les difficultés sont identifiées plus précocement et les solutions sont plus facilement mises en œuvre avec les parents.

Le dialogue se construit par des contacts réguliers, une information et des occasions de rencontre qui permettent aux familles de mieux connaître l'établissement et ses personnels.

Les parents doivent d'abord comprendre dans quel environnement va évoluer leur enfant, il est donc nécessaire de présenter l'établissement, ses spécificités, son fonctionnement, ses priorités identifiées dans le projet d'école ou d'établissement ainsi que l'ensemble des personnels et leur rôle. Cette information est particulièrement importante pour les familles qui découvrent l'établissement, y compris en cours d'année scolaire.

Les parents seront invités à communiquer le plus possible, d'abord s'agissant de toutes les informations essentielles à la scolarité de leur enfant (absences, retards, dispenses, etc.) mais également s'agissant d'événements qui peuvent jouer sur son comportement. Il est important de rassurer les parents sur l'accueil confidentiel de telles informations.

Cette invitation à communiquer doit être accompagnée d'indications concrètes (interlocuteurs des parents d'élèves, modalités de communication, etc.)



Parents, partenaires de l'École

La charte invite les parents à prendre pleinement leur place dans la vie de l'établissement. Cette participation doit être accessible à tous les parents et peut prendre de multiples formes :

- activités pédagogiques et temps forts : tous les parents sont encouragés à prendre part aux événements organisés à leur attention par l'établissement (rencontres parents-professeurs, conférences, cafés des parents, etc.). Ils peuvent également être invités à participer à certains projets portés par l'établissement et à certaines activités organisées pour la classe de leur enfant. Cette participation s'inscrit toujours dans le cadre fixé par l'établissement ;
- engagement : les représentants élus des parents d'élèves constituent un lien important entre l'École et les familles et contribuent à une meilleure compréhension mutuelle. La présentation de la charte permet de rappeler leur rôle de représentation collective des parents et leurs modalités d'élection.

En conclusion

Construire une relation de confiance avec les familles constitue une responsabilité collective. Elle ne repose ni sur un seul document, ni sur une seule personne, mais sur des pratiques professionnelles partagées, une communication de qualité et une attention constante portée au dialogue.

Dans le cadre du projet de chaque école et établissement, la charte parents-École offre un cadre commun pour développer cette ambition. En rappelant les droits et les responsabilités de chacun, elle favorise une coopération durable entre les familles et les professionnels de l'éducation, au service d'un objectif partagé :

l'épanouissement et la réussite de chaque élève.

